



Monsieur Guillaume GRANNEC
Mairie - Brandivy
Place de l'Église
56390 Brandivy

Paris, le 19/11/2024

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 56022_002_01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé COET CUHAN, RUE DE LA VALLEE DU LOCH, D103, 56390 BRANDIVY.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Thierry CAUBERE

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

REÇU LE
22 NOV. 2024
COMMUNE DE BRANDIVY



130325005740000110212

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



1302350057/M0000110312

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 56022_002_01

ADRESSE DU SITE : COET CUHAN, RUE DE LA VALLEE DU
LOCH, D103

COMMUNE : 56390 BRANDIVY

DATE : 19/11/2024

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	BRANDIVY
NOM DU SITE :	BRANDIVY/COET CUHAN
CODE SITE :	56022_002_01
ADRESSE :	COET CUHAN, RUE DE LA VALLEE DU LOCH, D103 - 56390 BRANDIVY
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 205497.06, Y = 2321397.57 Longitude : -2.930665, Latitude : 47.7729763

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Thierry CAUBERE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	tcaubere@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	18
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	19
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20



130325005740000110412

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile prévoit l'ajout et la mise en service de 3 antennes sur le pylône existant ATC France situé au lieu-dit « ER VARDOUIL » BIAN PARC AR GRO (56390 – BRANDIVY.) afin de contribuer à la couverture mobile en 3G, 4G et 5G de votre commune (5G par partage dynamique de la fréquence 700 MHz des antennes 4G)

Toutes les baies techniques seront installées au pied du pylône sur la future zone technique.

Si besoin, les autorisations administratives seront déposées par ATC France.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		0° 160° 280°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	4G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
160°	4G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
280°	4G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36 m	125 m	28.6 m	117.6 m	30 m	119 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir



1303250057N0000110512

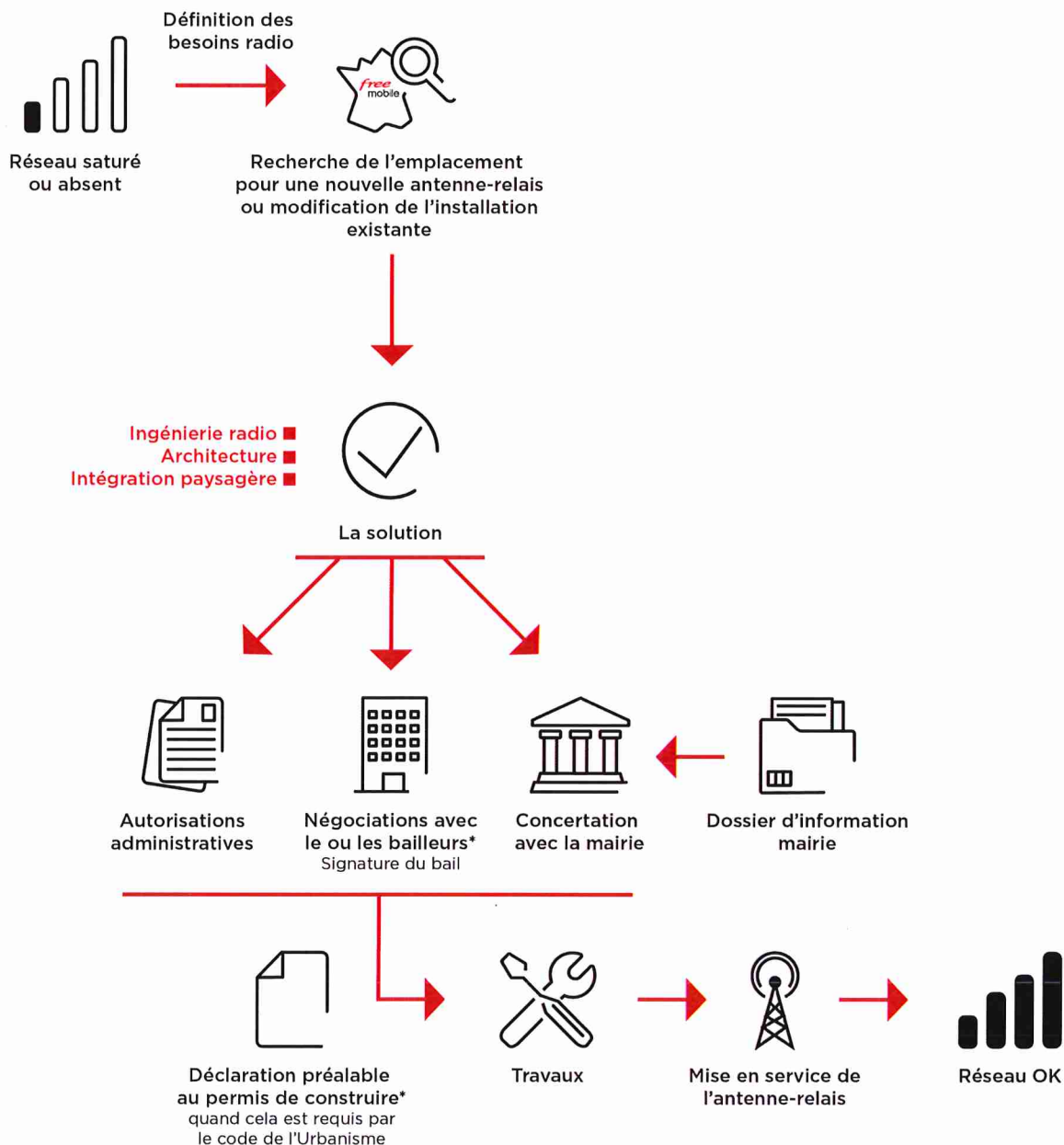
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Novembre 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Décembre 2024
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

COET CUHAN, RUE DE LA VALLEE DU LOCH, D103
56390 BRANDIVY

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 205497.06
Y = 2321397.57

WGS 84

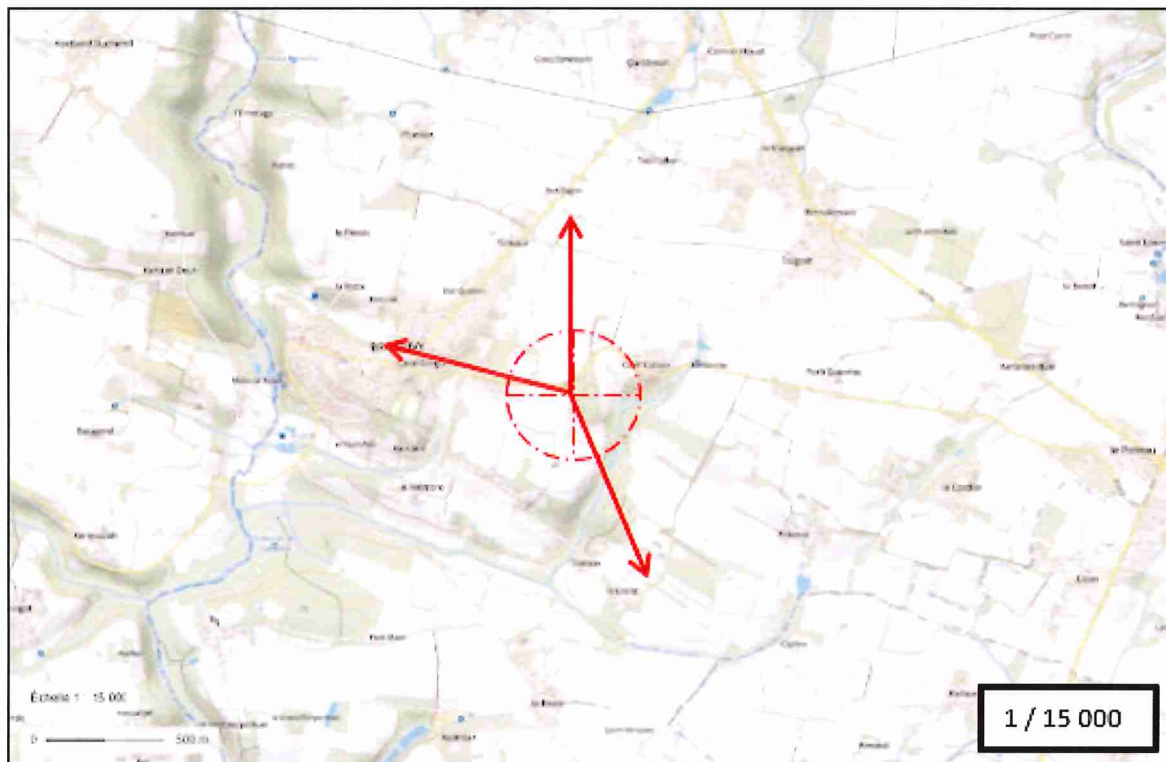
Longitude : -2.930665
Latitude : 47.7729763



1303250057N0000110612

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

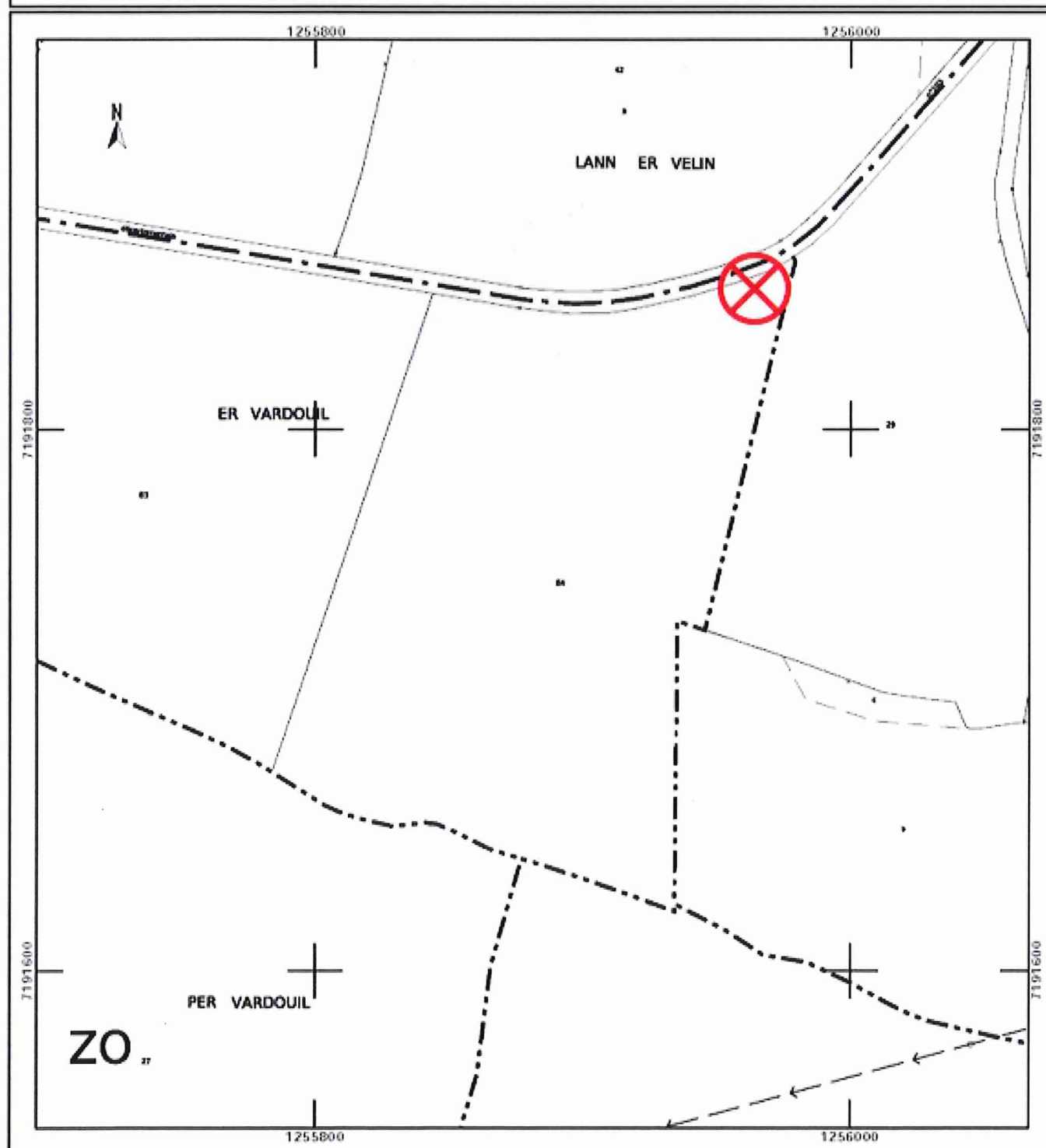


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

S/O

6. Plan de cadastre

Departement : MORBIHAN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PLOERMEL Pôle de topographie et de gestion cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 S6802 S6802 PLOERMEL Cédex tél. 02 97 01 50 66 - fax ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : BRANDIVY	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : ZO Feuille : 000 ZO 01	Section : ZO Parcelle n° : 84	
Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 31/10/2024 (bureau notaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



1303250057N0000110712

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage **avant/après**

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Antennes Free Mobile



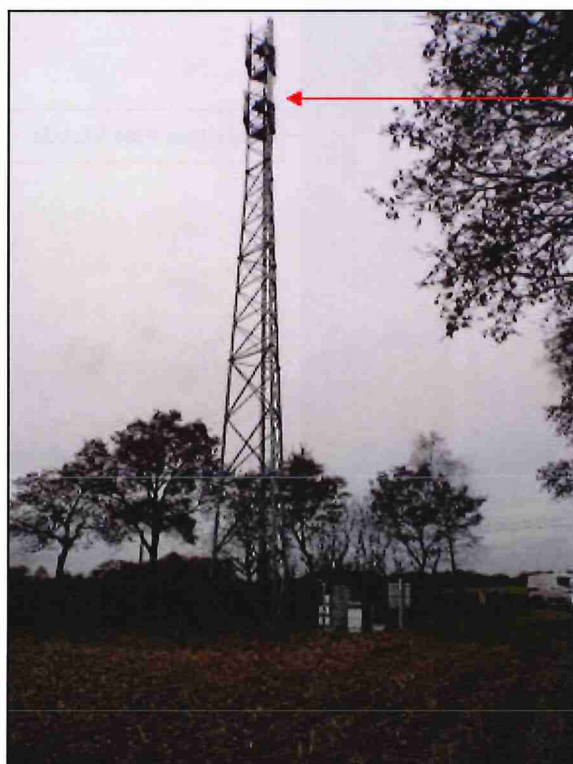
1303250057M0000110812

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



Antennes Free Mobile

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui

☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui

☒ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui

☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

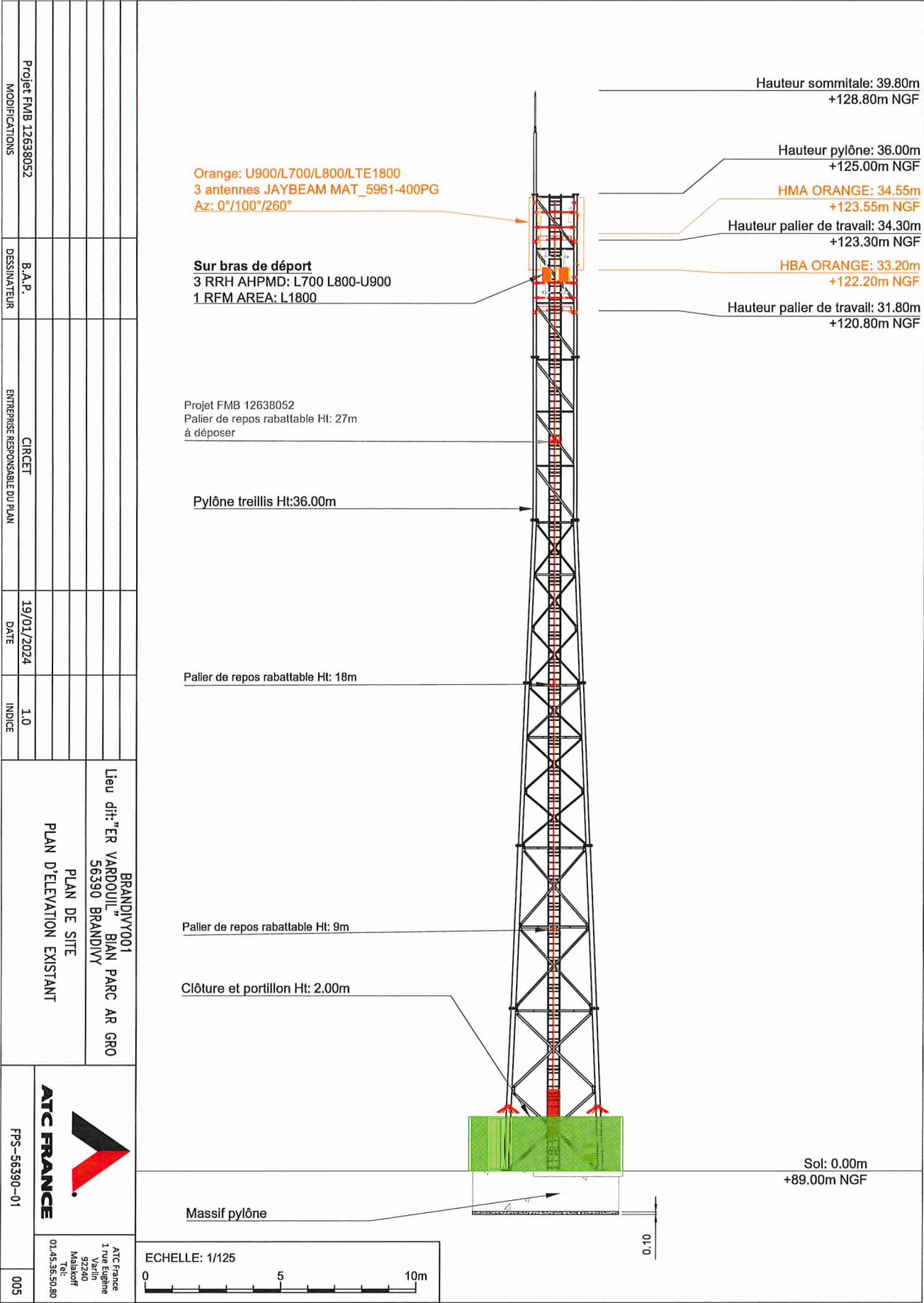
☐ oui

☒ non

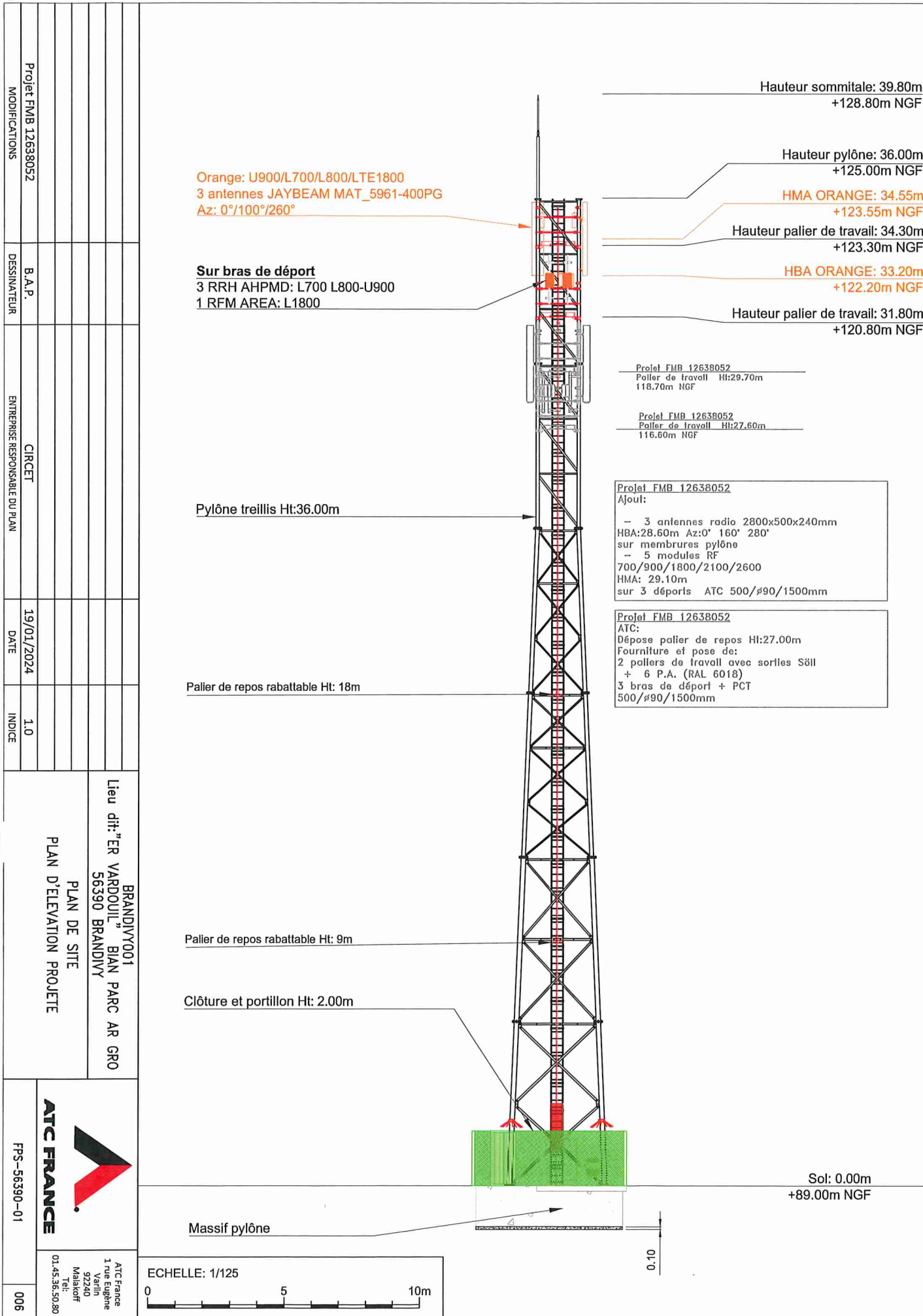


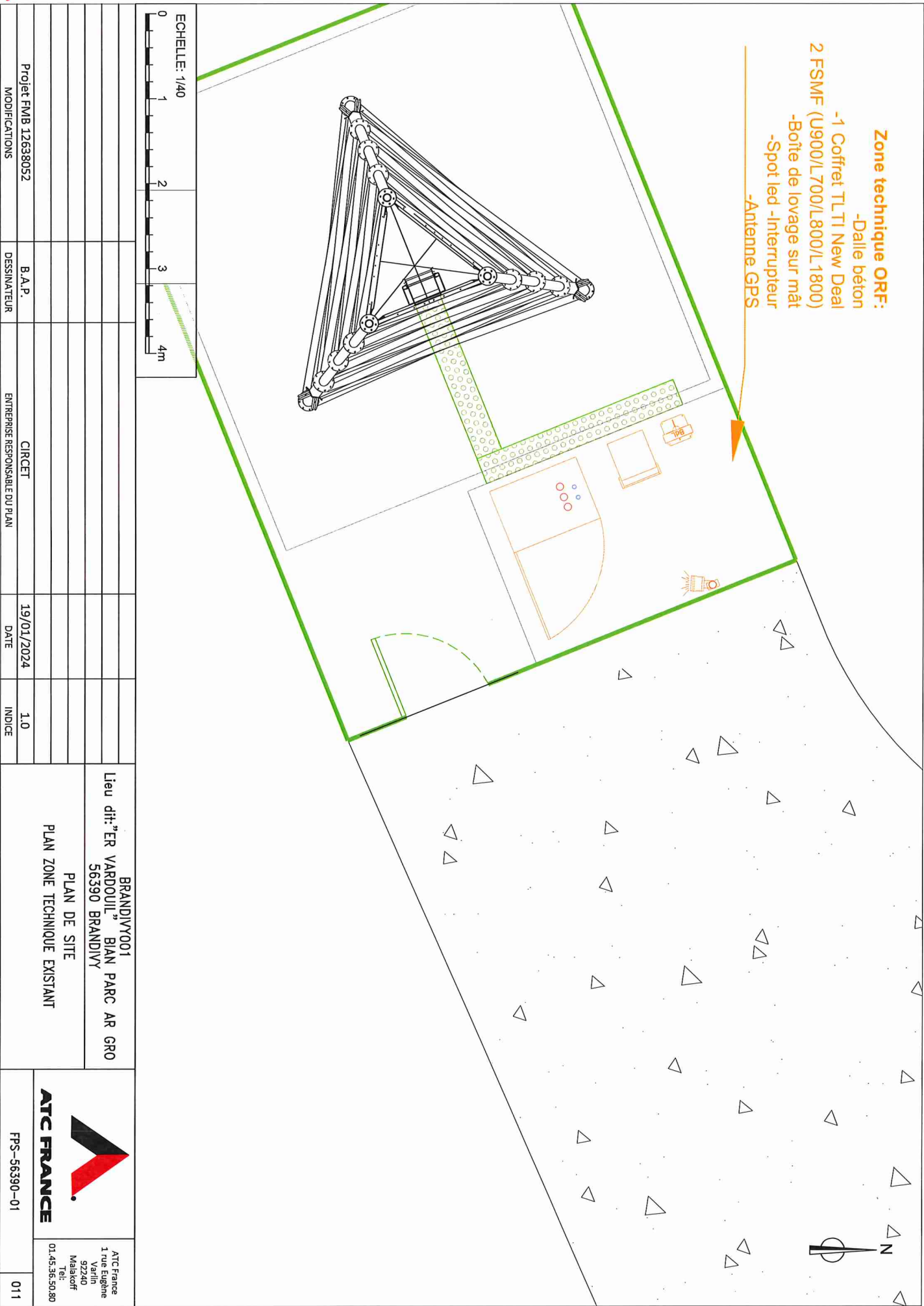
130325005740000110912

9. Plans du projet



free

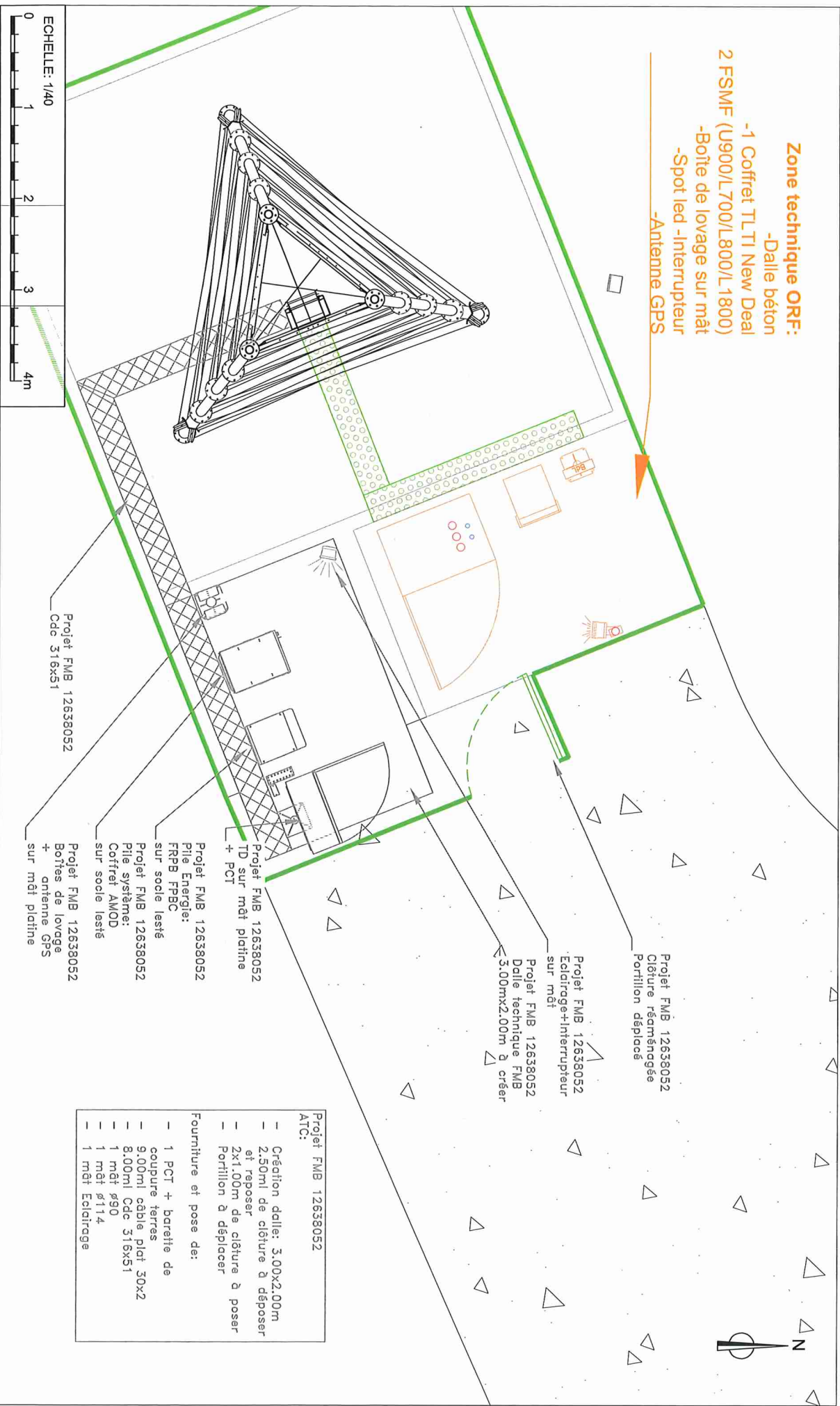




free

Zone technique ORF:

- Dalle béton
- 1 Coffret TLT New Deal
- 2 FSMF (U900/L700/L800/L1800)
- Boîte de lavage sur mât
- Spot led -Interrupteur
- Antenne GPS

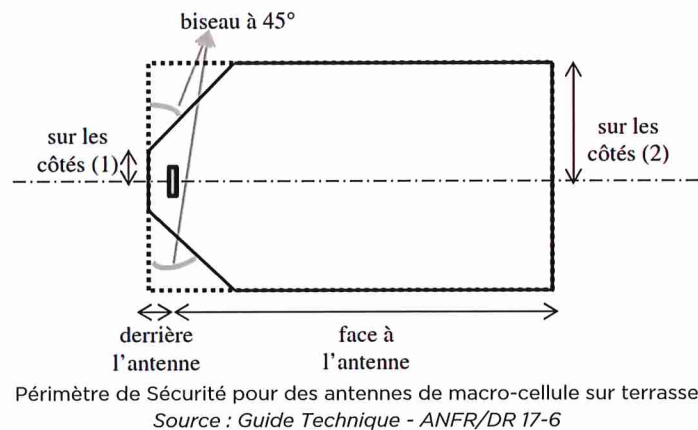


- Projet FMB 12638052
- ATC:
- Création dalle: 3.00x2.00m
 - 2.50ml de clôture à déposer et reposer
 - 2x1.00m de clôture à poser
 - Portillon à déplacer
- Fourniture et pose de:
- 1 PCT + barrette de coupe terres
 - 9.00ml câble plat 30x2
 - 8.00ml Cdc 316x51
 - 1 mât ø90
 - 1 mât ø114
 - 1 mât Eclairage

					Lieu dit: "ER VARDOUIL" BIAN PARC AR GRO 56390 BRANDIVY		ATC France 1 rue Eugène Varlin 92240 Malakoff Tel: 01.45.36.50.80
					PLAN DE SITE		
					PLAN ZONE TECHNIQUE PROJETE		
Projet FMB 12638052							
MODIFICATIONS	B.A.P.	CIRCET	19/01/2024	1.0			
	DESIGNATEUR	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	DATE	INDICE			

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.